

ABONNEMENT.

Un an... 30 fr.
Six mois... 16
Trois mois... 9
Poste:
Un an... 35 fr.
Six mois... 18
Trois mois... 10

On s'abonne:

A SAUMUR,
chez tous les Libraires:
A PARIS,
Chez DONGREL et BULLIER,
Place de la Bourse, 33;
EWIG, r. Amboise-Richel, 79;
BLAVETTE, r. d. Lombards, 22.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU: PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne... 20 c.
Réclames... 30
Faits divers... 75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions requises et même payées,
sans restitution dans ce dernier cas;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne:

A PARIS,
Chez M. HAVAS-LAFFITE et Co,
Place de la Bourse, 8.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

8 Juin 1881.

Chronique générale.

Que de voyages! que de banquets! M. Tirard à La Roche-sur-Yon; M. le général Farre à Alençon; M. Cochery, flanqué de trois sous-secrétaires d'Etat, à Tours; M. Sadi-Carnot, Constans et Cazot à Clermont! Tous voyageant, mangeant et pérorant.

Pendant qu'il les envoyait ainsi promener, leur maître à tous, M. Gambetta, allait glaner quelques acclamations dans un bal de barrière, à Ménilmontant; là il faisait une partie de boules démocratiques, et d'un bras vigoureux abattait la quille Grévy.

Dans le conseil tenu hier matin, les ministres-voyageurs, de retour à Paris, ont raconté leurs impressions de voyage.

Ils ont assuré à M. Jules Grévy que sa popularité (!) allait sans cesse grandissant et que la France, fière de son illustre Président de la République, faisait les vœux les plus ardents pour la prolongation de son règne.

Méchants flatteurs, dit l'Union.

M. Laisant, très-démonstré même dans les rangs de la gauche, depuis ses conférences de concierges dans l'affaire Cisse, essaie vainement d'activer la discussion de sa proposition de loi sur la modification de la durée du service militaire. Cette proposition est bien inscrite sous le numéro 6 à l'ordre du jour, mais l'opinion générale est qu'elle sera renvoyée à la prochaine législature. Il est très probable en effet que la discussion du budget commencera jeudi ou samedi prochain; et ce sera très-vraisemblablement le dernier rôle de la Chambre actuelle.

On assure, de Vienne, que les pourparlers ont commencé entre la Russie et la France, en vertu d'un traité d'extradition.

Des négociations pour le même objet sont en cours entre la France et l'Allemagne. La nouvelle convention annulerait et remplacerait les anciennes conventions conclues par la France avec divers Etats allemands.

Nous trouvons, dans les journaux de Cahors, la protestation que voici:

« Les républicains du département du Lot ont appris avec une vive surprise que quelques personnalités, sans mandat déterminé, avaient cru pouvoir annoncer et faire annoncer, dans certain journal officieux de Paris, que la liste républicaine du Lot était arrêtée.

« Les soussignés croient devoir protester énergiquement contre ces agissements et ces insinuations et rappellent en même temps que personne n'a le droit d'usurper des attributions qui n'appartiennent qu'aux comités formés par les délégués républicains.

« Ils seront, d'ailleurs, les premiers à adhérer et à se conformer à toute décision qui sera prise par les comités représentant sincèrement et sans arrière-pensée l'opinion démocratique. »

Cette pièce intéressante porte la signature de dix-neuf maires, de cinq conseillers d'arrondissement, de trois juges au tribunal de commerce et d'un grand nombre de médecins, notaires, négociants, propriétaires, presque tous conseillers municipaux.

M. Gambetta est venu, à vu, mais il n'a pas vaincu les défiances de certains républicains avisés.

Le National annonce qu'une ordonnance de non lieu a été rendue, faute de preuves suffisantes, contre l'ingénieur accusé d'avoir abusé des plans des fortifications de l'Est.

M. Robert Mitchell a communiqué au Gaulois une lettre qu'il a adressée au prince Jérôme et qui fait tapage dans le parti bonapartiste.

Le député de la Gironde débute ainsi:

A Son Altesse Impériale Monseigneur le prince Jérôme-Napoléon.

Monseigneur,

Je sais que le Napoléon ne publie pas une ligne qui ne soit approuvée et visée par Votre Altesse Impériale: j'ai donc le droit d'attribuer à Sa haute inspiration l'article que ce journal me consacrait hier.

Vous êtes, Monseigneur, à ce point irrité contre moi que, pour me témoigner votre colère, vous empruntez à M. de Cassagnac son style et à M. Pascal ses insinuations.

Au fond, que me reprochez-vous, et d'où vient votre colère?

Je me suis, dites-vous, converti à la République, et ceci, de vous à moi, ne se peut par-lonner.

Eh! Monseigneur, j'ai tout simplement profité de vos enseignements et très-discrètement suivi votre haut exemple.

Vous étiez républicain avant moi, et je sais que vous n'êtes pas homme à sacrifier vos opinions à vos intérêts ou même à votre ambition.

La dernière fois que j'ai eu l'honneur de vous voir, vous me dites:

« Je ne suis ni un fourbe ni un intrigant, et, lorsque je déclare que j'aspire à la présidence de la République et point à l'Empire, je suis de bonne foi. »

Je vous répondis:

« Monseigneur, il n'y a que deux hommes en France qui croiront à votre sincérité: vous et moi. »

Vous étiez alors et je sais que vous êtes encore fort mécontent de ceux qui vous représentaient comme « aspirant à la couronne impériale », et vous adressiez à vos amis, qui défendaient votre cause dans les journaux et dans les réunions, la recommandation suivante:

« Ne parlez jamais d'Empire; ne parlez jamais d'Empereur. »

Et vous poussiez ce scrupule à ce point que vous n'assistiez pas aux cérémonies commémoratives de la mort du Prince Impérial, dans la crainte que, vous voyant au premier rang dans l'église, on ne cherchât à rattacher une espérance à un souvenir.

Quel terrible enfant que ce Robert! Les républicains, ses nouveaux amis, feront bien de garder leurs derrières s'ils ne veulent pas être talonnés. Il faut reconnaître d'ailleurs que Robert dit finement les choses.

Mais poursuivons:

Oh! je sais que vos officieux murmurent à l'oreille des innocents de mystérieuses confidences. Au paysan qui vient à Paris pour « voir son prince », on dit, en clignant de l'œil: « C'est une tactique, le jeu traditionnel des Bonaparte: la présidence d'abord, puis un tour de cravate et d'Empire. »

Ceux-là, Monseigneur, jugent Votre Altesse sur le portrait qu'en a tracé M. de Cassagnac; et moi qui vous connais pour vous avoir défendu pendant quinze ans contre vos amis d'aujourd'hui, j'atteste que vous acceptez la République sans arrière-pensée, sans restriction d'aucune sorte.

Et M. Robert Mitchell, qui fut jadis un confident, même un apôtre, appuie de preuves son dire. Il révèle des faits graves, que le prince Jérôme devra nier, s'il ne veut changer son impopularité en haine populaire.

Or, Monseigneur, je ne puis vous dire ma tristesse lorsque j'ai vu Votre Altesse encourager la sourde hostilité de l'Italie contre nous, justifier les appréhensions de l'Angleterre, fournir soigneusement aux amis de M. Maccio les arguments qui leur faisaient défaut pour incriminer la guerre de Tunisie.

Votre influence est grande en Italie, Monseigneur; avez-vous mise au service de votre pays? Non certes, et, tandis qu'à la tribune romaine vos amis nous outrageaient, votre journal, le Napoléon, faisait écho à cette éloquence haineuse et venait en aide à nos ennemis.

Les traîtres et les espions sont méprisables, mais utiles. Ils éclairent les esprits obscurs et détrompent les cœurs naïfs.

Aux examens pour la licence ès-lettres qui viennent d'avoir lieu à la Sorbonne (Paris), cinq élèves de l'Ecole des Carmes et en même temps de l'Institut catholique de Paris ont obtenu un succès remarquable: ce sont MM. les abbés Richard, regu 1^{er}; Jamet, regu 3^e; Bosdu, regu 5^e; Chauvin et Rouchon, regus dans les dix premiers.

L'Ecole normale supérieure de l'Etat n'a fait passer que deux candidats, dont l'un sixième et l'autre treizième.

Le nombre total des candidats était de soixante-douze, dix-neuf en tout ont été admis.

Feuilleton de l'Echo Saumurois.

LE

FILS DU GARDE-CHASSE

(Suite.)

DEUXIÈME PARTIE

L'EXPIATION

CHAPITRE XII

LE JUGEMENT

J'étais anxieux de savoir dans quels termes les journaux parleraient de l'événement; ils furent très-sobres de détails; quelques-uns seulement firent mention de la mort de la vicomtesse d'Esperville qu'on avait trouvée le matin étendue dans son fauteuil, victime d'une attaque d'apoplexie: il était question de son mariage, on parlait de mois couverts de son passé, mais l'hypothèse d'un crime n'était pas même mise en avant; on ne relevait aucun indice qui eût pu provoquer l'intervention de la justice.

J'éprouvai un grand soulagement en songeant

que le secret de la chambre où s'était accompli le drame était bien gardé.

Je comptais sur l'impunité, j'avais tort; à défaut de la justice humaine, je portais en moi mon propre châtiement.

C'est un poids bien lourd à porter que le souvenir d'un meurtre; les griefs qui provoquaient notre haine contre celui qui n'est plus disparaissent dans la majesté de la mort, il ne reste plus qu'une victime dont on se reproche incessamment le fin.

J'avais vu au théâtre produire, à l'aide d'un jeu ingénieux de la lumière, l'illusion des spectres évoqués pour terrifier les assassins.

Je n'avais pas besoin de cette fantasmagorie pour que l'image de ma femme m'apparût sans cesse; la nuit comme le jour, je la voyais avec ses regards d'une fixité effrayante, sa bouche tuméfiée qui semblait s'ouvrir pour me maudire.

J'évitais de parler d'elle, et si la conversation tombait sur sa fin prématurée, je tremblais de deviner un soupçon dans l'intonation de voix, dans un regard des étrangers; je craignais de me trahir par mes paroles aussi bien que par mon silence; la circonstance la plus insignifiante me faisait tressaillir; en dépit des raisons qui m'avaient rassuré d'abord, je me croyais toujours sur le point de voir la terrible révélation éclater contre moi.

Ces trances furent pour moi un épouvantable

supplice, et je compris que, pour s'y soustraire, les criminels soient venus plus d'une fois se livrer à la justice.

Mon anxiété ne devait pas se prolonger longtemps.

J'étais allé dans un café où je me rendais fréquemment et parcourais un journal pour y trouver quelque mention de l'événement qui me préoccupait, lorsqu'un inconnu prit place à la même table que moi.

Il trouva bientôt un prétexte pour entrer en conversation; il me connaissait et me rappela plusieurs circonstances de mon passé; il était de bonnes manières, aimable, je ne pouvais sans impolitesse me refuser à ses avances; l'entretien prit bientôt un caractère de familiarité et je le laissais le diriger à sa fantaisie; à propos de je ne sais quelle démonstration, il me saisit la main.

— Qu'avez-vous donc là? me dit-il en me montrant une blessure que j'avais à la paume.

Je croyais avoir préparé tous mes moyens de défense en cas d'interrogatoire; cependant je fus pris au dépourvu et lui fis une réponse embarrassée.

— C'est une morsure, reprit-il.

J'étais devenu pâle comme un linceul; il voyait mon trouble et attachait sur moi des regards scrutateurs.

Il ajouta tout bas:

— C'est vous qui avez tué votre femme.

Je me sentais perdu, et le son de ma voix, quand je voulus nier, aurait suffi pour me dénoncer; il ne me quittait pas des yeux.

— J'ai mission de vous arrêter, me dit-il enfin à l'oreille; en entrant ici, j'étais convaincu que c'était vous, maintenant je n'en doute plus. Evitons l'éclat et suivez-moi.

Je ne voulais pas appeler l'attention, j'obéis.

Il fit venir une voiture et nous y montâmes ensemble.

J'avais eu le temps de rentrer un peu en possession de moi-même et affectai l'assurance.

— Vous aurez à rendre compte de votre audace, lui dis-je.

— C'est entendu, répondit-il.

Il tira de sa poche une corde mince et forte dont les extrémités étaient fixées à deux petites pièces de bois, me la passa autour du poignet et me mit ainsi dans l'impossibilité de fuir.

A partir de ce moment il ne m'adressa plus la parole et je pus m'abandonner à mes réflexions.

Elles n'étaient pas gaies, car je comprenais que l'échafaudage sur lequel reposait mon espoir de tromper l'opinion publique s'était écroulé.

Après la mort de ma femme, on avait eu des soupçons, j'avais été suivi, épié et j'avais fourni à mon insu plus d'un élément à l'accusation; les précautions mêmes dont je m'étais entouré avaient

Avant-hier a eu lieu à Paris l'enterrement civil de la citoyenne Eudes, femme de l'ex-général de la Commune.

Les frères et amis avaient organisé une manifestation démagogique autour du cercueil de la morte.

On a crié : Vive la Commune ! Vive la Révolution sociale !

Un cri de : A bas le bon Dieu ! s'est fait entendre au retour du cimetière, devant deux prêtres rencontrés par les manifestants.

Dimanche a eu lieu, au pont de Saint-Cloud, l'expérience d'un nouveau corset de sauvetage destiné aux baigneurs et aux marins. Ce corset peut soutenir un homme de 400 kilog.

Trois officiers de marine et les autorités de Boulogne (Seine), assistaient à ces curieuses expériences, qui sont destinées à rendre de grands services.

Cette merveilleuse invention est due à M^{re} Auduc, demeurant à Boulogne.

M. Engelhard, président du Conseil municipal de Paris, qui vient d'assister en Espagne aux fêtes de Calderon, a reçu du roi Alphonse, comme nous l'avons dit, le grand cordon d'Isabelle.

Cette décoration attire au président du Conseil municipal quantité de quolibets de la part des frères et amis. La Lanterne va jusqu'à l'accuser de trahison. L'*Intransigeant* se contente d'être ironique :

« On se demandait hier si M. Engelhard, élu par les démocrates du cinquième arrondissement, rentrerait à Paris avec les insignes d'Isabelle. Nous croyons que le président du conseil municipal arborera cette décoration, qui est « le plus beau jour de sa vie. »

L'aventure, qui ne laisse pas d'être quelque peu plaisante, inspire à la *Patrie* de joyeux couplets :

Les portiers du quartier Latin,
Que don Engelhard représente,
Front, d'une voix éloquent,
Le saluer un beau matin.
Ils le traitèrent en confrère,
Et comme à défaut Pipelet
Un Cabriou lui dira : Frère,
Tirez le cordon, s. v. p.

Mais quoi ! j'entends les radicaux
Pousser des clameurs foribondes
Et lancer par delà les mondes
Leurs anathèmes cervicaux.
Allons, Engelhard, sois bon prince,
Pour apaiser jusqu'à Courmet !
Vous décoré ! misère ! oh ! mince !
Tirez le cordon, s. v. p.

ACCIDENT DE CHEMIN DE FER.

La présence de M. Constans n'a pas porté bonheur au nouveau chemin de fer de Clermont à Tulle. Le lendemain de l'inauguration, c'est-à-dire lundi, à neuf heures du matin, le train venant de Tulle a déraillé près de Volvic ; la dépêche de l'*Agence Havas* nous annonce que le mécanicien a été tué,

été interprétées contre moi.

L'alibi sur lequel j'avais compté avait paru suspect.

On était parvenu à retrouver le cocher qui m'avait conduit à la gare de Lyon et qui avait remarqué l'étrangeté de ma physionomie.

Une terrible pièce de conviction subsistait, c'était un tout petit morceau de peau qu'on avait trouvé entre les dents de la morte et qui avait dû être arraché à la paume du meurtrier.

Aussi, en regardant ma main, l'agent avait pu procéder en toute assurance.

Je comparus devant un commissaire de police qui me soumit à un interrogatoire sommaire, puis je fus conduit au dépôt de la préfecture de police.

Je me trouvai mêlé à une cohue de misérables aux traits abjects, cyniques, qui, en majorité, n'y venaient pas pour la première fois.

Le vice et le crime impriment sur le visage un cachet répulsif qui donne à ce rendez-vous des malfaiteurs un aspect bideux comme celui de cette cour des miracles d'autrefois où toutes les infirmités corporelles s'étaient effrontées.

Je connaissais la corruption élégante et fardée, je n'étais pas familiarisé avec celle qu'on rencontre dans les bas-fonds des grandes villes.

A la vue de ces êtres dégradés, dont plusieurs étaient abrutis par l'ivresse, dont d'autres échangeaient d'ignobles propos, faisaient parade de leurs

qu'il y a eu plusieurs blessés et que la circulation est interrompue.

La *Gazette d'Auvergne* dit que le serro-frein et le mécanicien seraient tous les deux tués et que le chiffre des blessés s'élève, d'après les on-dit, à cinquante.

Voilà un bien malheureux début ! Il nous est avis qu'il aurait mieux valu, selon les vieilles traditions, appeler les bénédictions de l'Eglise sur la nouvelle ligne que de l'inaugurer au chant laïque de la *Marseillaise*.

LA REPUBLIQUE DITE LIBÉRALE.

Vous vous imaginiez sans doute que l'exploitation d'un théâtre par un monsieur qui paie bel et bien son loyer était une affaire de commerce, et que le propriétaire n'avait d'autres sûretés à prendre que les garanties de location.

Eh bien, pas du tout. Le propriétaire demande des garanties politiques, et il exige par engagement signé des conditions tout à fait extraordinaires et anti-commerciales.

Ce propriétaire, c'est le Conseil municipal de la ville de Paris.

Le théâtre du Châtelet, étant mis en adjudication, ne sera affermé qu'à cette condition : l'adjudicataire prend l'engagement de rompre avec la pieuse tradition qui ferme le théâtre le jour du *Vendredi-Saint*.

C'est voté.

Le Conseil n'a point considéré, au point de vue pratique, que le théâtre peut rester vide ce jour-là à cause des répugnances de la population ; qu'il est absurde d'imposer à un industriel une clause qui peut lui faire perdre beaucoup d'argent ; que, de plus, il sera difficile peut-être, dans de pareilles conditions, de trouver un adjudicataire et que, par conséquent, les intérêts de la ville sont lésés par cette clause.

Non, le Conseil ne se soucie ni des intérêts de l'adjudicataire, ni des intérêts de la ville.

Il n'a eu qu'une chose en vue : froisser les sentiments religieux de la population parisienne.

On eût compris que le directeur du théâtre fût laissé libre d'ouvrir ou de fermer son théâtre, selon ses intérêts ou ses opinions.

Mais, la représentation obligatoire du *Vendredi-Saint*, c'est un comble de tyrannie.

Les conseillers municipaux de la ville de Paris se sont targués d'être libre-penseurs ; ils viennent de prouver qu'ils ne sont que des fanatiques.

Voilà la République dite Libérale.

NOUVELLES DE TUNISIE.

Tunis, 7 juin.

L'assassin de M. Seguin a été exécuté à Béja, hier soir, à 4 heures.

Antoine Conti, le premier interprète du Bey, connu pour son attitude anti-française, a été définitivement congédié.

Les bruits d'agitation ou d'insurrection à Kairouan ou ailleurs reposent sur des faits isolés et sans importance.

méfais et s'exprimaient dans un affreux argot dont le sens m'échappait, j'éprouvai une indicible horreur.

Ce n'était pas la conscience qui protestait en moi, mais l'instinct de l'homme du monde jeté brusquement dans un milieu auquel il n'était pas habitué, comme si tous, avec des costumes différents, nous n'appartenions pas à la honteuse armée qui combat sous la bannière du mal.

Je ne dissimulais pas mon impression de dégoût, mes compagnons ne dissimulèrent pas non plus leur hostilité contre ce gandin aux habits fins et au linge blanc.

Après tout, l'intérêt peut seul rapprocher les honnêtes gens ; le nôtre était différent, il n'était pas étouffant que, n'ayant rien à attendre les uns des autres, nous eussions une attitude ennemie.

C'est dans cet enfer qu'on vint me prendre pour me conduire devant le magistrat chargé de m'interroger.

Je croyais lui imposer par mon assurance, j'obtins le résultat contraire ; la sincérité peut provoquer l'indulgence, les mensonges effrontés n'inspirent que des dispositions sévères ; la conclusion fut que je serais envoyé à la prison de Mazas pour y être l'objet d'une instruction plus approfondie.

Là, dans l'isolement de ma cellule, j'eus le loisir de songer au passé.

(A suivre.)

LOUIS COLLAS.

L'apaisement est, au contraire, très-marqué, et sur tous les points en Tunisie les indigènes paraissent apprécier de plus en plus les avantages qui doivent résulter pour eux de l'influence qu'exercera la France sur l'administration et les finances tunisiennes.

Les agents du gouvernement tunisien tiennent partout une attitude et un langage parfaitement conformes aux dispositions amicales manifestées par le Bey et par le premier ministre.

Un ami, en ce moment en Tunisie, annonce au *Journal de Lunéville* que mardi soir le 9^e régiment de chasseurs, colonel en tête, rendait les devoirs au premier de ses enfants tué à l'ennemi. Marchal, Emile, de Tancerville, près Cirey, fut frappé d'un coup de feu en pleine poitrine en chargeant vigoureusement avec son peloton une troupe de montagnards insoumis. Le régiment prévenu monta aussitôt à cheval, et fut assez heureux pour empêcher le corps de Marchal de rester au pouvoir de l'ennemi.

Les *Tablettes* confirment l'arrivée en France du premier ministre du Bey de Tunis. Le départ est fixé du 10 au 15 juin.

Mustapha sera chargé de la remise de plusieurs cadeaux que le Bey de Tunis envoie au Président de la République.

Si l'accueil qui sera fait à Mustapha répond à l' espoir que l'on en conçoit au Bardo, il ne serait pas impossible que le B-y de Tunis viot lui-même à Paris dans le courant du mois de juillet.

Etranger.

RUSSIE. — La *Justice* a reçu de Saint-Petersbourg la dépêche suivante :

« Le comte Mourawieff, petit-fils du fameux comte Mourawieff de Vilna et aide de camp favori du grand-duc Constantin, a été arrêté sous l'inculpation de faire partie du comité nihiliste.

» Le grand-duc Constantin a réclamé ; mais jusqu'ici l'arrestation a été maintenue. »

Le *Citoyen de Paris*, de son côté, publie cette information qui a aussi son importance :

« Les socialistes ont fait afficher à Francfort-sur-le-Mein des placards reproduisant l'article de la *Freiheit*, pour lequel M. Most a été poursuivi en Angleterre, et qui applaudissait à l'assassinat du czar Alexandre II.

» Plusieurs des personnes qui ont posé les affiches ont été arrêtées. L'un des arrêtés est un socialiste expulsé de Berlin. »

M. Most a été déclaré coupable par le jury britannique. Lorsque sa condamnation sera prononcée, les socialistes allemands l'afficheront-ils avec le même empressement qu'ils ont mis à afficher son article ?

Les menées des révolutionnaires cosmopolites commencent à effrayer les gouvernements. Une dépêche de Berlin, adressée à l'*Evening Standard*, annonce que la police russe va envoyer des agents dans les principales villes de l'Europe pour surveiller les nihilistes. Les villes de Londres, Paris et Genève auront chacune quatre agents secrets ; les autres capitales en auront deux.

Nouvelle conspiration contre l'Empereur de Russie.

Voici les renseignements transmis, à ce sujet, de Vienne au *Standard* :

Vienne, 5 juin.

» On annonce de Saint-Petersbourg la découverte d'un complot contre la vie du czar et l'arrestation des 21 conspirateurs. Ils ont été surpris pendant qu'ils tenaient conseil dans une chambre garnie de la Perspective Sabatkanski.

» Un charpentier, qui logeait dans la chambre voisine, entendit les conversations des nihilistes et en informa la police. Là-dessus le propriétaire de l'hôtel reçut l'ordre de M. Baranof de cacher un officier de police à un endroit où il pût entendre sans être vu.

» Un lieutenant-colonel se dissimula dans la chambre des conspirateurs, derrière quelques meubles, tandis qu'un corps d'agents en civils fut posté dans la maison et au dehors, ayant reçu pour instruction de se précipiter dans la chambre suspecte quand ils entendraient le détonation d'un pistolet. Pendant six heures, le lieutenant-colonel

écouta la délibération des nihilistes. Ceux-ci décidèrent d'attenter à la vie du czar au moyen d'armes à feu. Cinq des conspirateurs présents furent chargés de cette tâche. Là-dessus le lieutenant-colonel tira et les d'entre eux sont très-jeunes, quelques-uns n'ont pas plus de dix-sept ans et étudient encore au gymnase. »

L'*Intransigeant*, qui est fort au courant des choses de Russie, publie au courant lettre qui confirme ce nouveau complot.

De plus, une dépêche de Berlin, citée par le *Galignani's Messenger*, dit que l'empereur Alexandre III a été averti que l'empereur exécutif de sa condamnation à mort.

Il semble donc qu'il n'y ait aucun doute à avoir sur cette nouvelle tentative de crime.

BULLETIN FINANCIER.

Paris, 7 juin.
L'attitude générale de la Bourse est très-ferme. On constate même un certain progrès sur le 5⁰⁰ à 119.75. L'amortissable est à 88.45. L'amortissable nouveau fait 87.60. On est à 94.30 sur l'italien.

L'action de la Banque de France se maintient à 5.900. Le Crédit foncier est à 1.760. Ce sont des cours des dernières séances, mais avec plus de mélé, peut être. Les achats du comptant sont toujours fort nombreux. L'action du Crédit foncier agricole d'Algérie est à 740.

Les magasins généraux de France et d'Algérie sont demandés à 695. On délivre les titres définitifs en remplacement des récépissés provisoires.

Le Crédit lyonnais est à 940. Les actions de Crédit général français sont à 775. Ces titres présentent une large marge à la hausse. La Société générale française de Crédit est bien tenue. Les achats pour compte des portefeuilles continuent sur cette valeur.

La Banque nationale est ferme à ses cours antérieurs. Le Crédit foncier maritime se traite aux environs de 620. On est à 270 sur les bons de l'assurance financière.

La Société générale est à 730. Le Crédit mobilier garde l'avance qu'il a acquise à 780.

La Banque de Prêts à l'industrie est bien tenue aux environs de 610. Les entreprises patronnées par cette institution sont dans une situation très-prospère. L'action du Suez est à 1.890 et 1.887.50.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Dans sa séance du 25 février, notre Conseil municipal a adopté les conclusions d'un rapport de M. Renou, conseiller, concernant la création à Saumur d'un collège de jeunes filles. Cet établissement serait près l'église de Nantilly, au siège du pensionnat de M^{lle} Mathieu.

Dans cette même séance, M. le Maire a communiqué au Conseil un décret de M. le Président de la République en date du 4 janvier 1880, décidant, sur le rapport de M. le ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, que MM. les professeurs des collèges communaux seront divisés en trois ordres, selon l'enseignement dont ils seront chargés.

Dans chaque ordre et dans chaque classe, des traitements minima seront assurés à chaque professeur.

L'article 8 de ce décret décide, en outre, qu'immédiatement après la promulgation, les conseils municipaux devront prendre l'engagement de garantir pendant dix ans les traitements du personnel de leur collège communal, tels qu'ils sont inscrits au budget de 1880.

M. le Maire est d'avis que le Conseil doit prendre l'engagement demandé et il communique aux membres présents l'état faisant connaître la position du personnel administratif et enseignant de notre collège communal. Le montant des traitements s'élève à 24.800 fr.

Un membre fait observer que des modifications pourraient être apportées à l'organisation de notre collège communal.

L'enseignement des langues vivantes, notamment, devrait être réorganisé ; les langues allemande et anglaise sont enseignées par des professeurs chargés d'autres cours ; il en résulte que le nombre d'heures donné chaque semaine pour cet enseignement est insuffisant.

En prenant l'engagement de dix ans demandé, le Conseil devrait solliciter du gouvernement la création d'une chaire de langues vivantes au collège de Saumur.

Un autre membre dit que la Ville ne peut s'engager à maintenir pendant dix ans le traité passé avec M. le Principal du collège. Presque toutes les villes ont mis leur collège en régie et l'honorable préopinant est d'avis que ce système est beaucoup préférable à celui que la ville de Saumur a suivi jusqu'à ce jour ; il pense que le Conseil doit prendre l'engagement de maintenir la subvention de 24,800 fr. par an pendant dix ans, mais en se réservant le droit de mettre son collège en régie.

Le Conseil, après délibération, a décidé de prendre l'engagement de maintenir pendant dix ans la subvention de 24,800 fr. qu'il fait au collège communal pour le traitement du personnel administratif et enseignant sous les réserves suivantes :

Premièrement : création d'une chaire de langues vivantes ;
Deuxièmement : faculté laissée à la Ville de mettre son collège en régie.

M. le Maire fait connaître que le projet d'aménagement de la place Saint-Pierre, adopté par le Conseil municipal dans sa séance du 15 décembre

1880, a été approuvé par la commission des bâtiments civils et par M. le Préfet de Maine-et-Loire. Les maisons acquises par la Ville, en vue de cette place, ont toutes été évacuées par leurs locataires, à l'exception de celle occupée par le sieur Clérembault, marchand de volailles.

L'Administration municipale a tenté à diverses reprises de s'entendre avec le locataire dont le bail expire au 24 juin 1887. Une indemnité de 3,000 fr. lui a été offerte pour le décider à quitter la maison le 24 juin 1881. Cette somme de 3,000 fr. avait été fixée par le Conseil municipal comme absolument suffisante pour indemniser M. Clérembault du dérangements et de la perte que lui causerait son départ anticipé.

M. Clérembault demande une indemnité de 7,000 fr. et il a été impossible de le faire partir de ses prétentions.

En présence de cette situation, M. le Maire demande au Conseil de décider qu'il y a lieu de procéder à l'expropriation du sieur Clérembault.

Le Conseil, après délibération, dit qu'il y a lieu de procéder à l'expropriation du sieur Clérembault comme locataire d'une des maisons acquises pour l'agrandissement de la place Saint-Pierre.

Invite l'Administration municipale à solliciter de M. le Préfet un arrêté désignant le sieur Clérembault comme devant être exproprié.

Le Conseil municipal, qui voit les ressources de l'octroi augmenter chaque jour, a songé à acheter l'enclos de M. Louvel, pour l'annexer au Jardin des Plantes et augmenter l'école de viticulture, si bien commencée par le regretté M. Courtyler.

Voilà au moins une entreprise qui est assurée de l'assentiment de tous les contribuables. Comme conséquence de ce projet, la Ville fait étudier les voies et moyens de rendre plus facile, aux piétons et aux voitures, l'accès de ce jardin public. Pour cela, divers tracés ont été faits; celui qui semble avoir le plus de chance partirait du bas de la montée des Moulins, emporterait la maison Latrau, traverserait les terrasses de cette habitation, couperait le sommet de l'enclos du collège pour aboutir par le terrain acheté sur la place des Récollets. Dans ce plan, la rampe au départ serait trop raide, mais on espère pouvoir tourner la difficulté.

Epiéds. — Lundi, le sieur Gouscher, Emile, en se rendant de Turquant à Bizay à travers les bois, a trouvé un jeune homme pendu dans un taillis, au lieu dit la Fourmillière, commune d'Epiéds.

L'autorité, prévenue, s'est transportée dans ce bois, et a constaté que cet individu était le nommé Petit, Antoine, de Grand-Fond. M. Grosourdy, médecin à Fontevault, a déclaré que la mort remontait à 48 heures.

Petit était âgé de 48 ans; la gendarmerie était à sa recherche depuis plusieurs jours; il est probable qu'il a dû errer longtemps dans la forêt avant de mettre fin à ses jours.

Les Rosiers. — Dans la nuit de dimanche à lundi, vers 4 heures du soir, un pailler appartenant au sieur Jean Tiercelin, cultivateur à la Baronnie, commune des Rosiers, a été détruit par le feu.

Grâce à la promptitude des secours, un autre pailler et un hangar qui se trouvaient en grand danger ont pu être préservés.

La perte, de 250 fr., est couverte par une assurance au Soleil. La cause est restée inconnue.

Il restait au comte de Falloux une fille unique, qui était sa consolation en même temps que la providence du Bourg-d'Iré. M^{lle} Loyde de Falloux est morte, et le malheureux père, rappelé de Paris par dépêche, n'a plus trouvé à son retour qu'une mourante.

Nous nous associons de tout cœur à la douleur paternelle et chrétienne de M. le comte de Falloux. (J. de Maine-et-Loire.)

La vigne est généralement magnifique en Anjou; on écrit de Faye qu'elle commence à fleurir sur les coteaux qui bordent le Layon, dit l'Intérêt public. Depuis bien des années on ne l'avait pas vue aussi avancée, et si elle réussit la récolte sera excellente et approchera de celle de 1874 pour la quantité. — Pas de traces de maladie dans cette contrée.

Une nouvelle pièce de 5 francs. — La nouvelle pièce de 5 francs que l'on essaie de frapper en ce moment, à la Monnaie de Paris, serait composée d'or et d'argent. L'ancienne pièce de cent sous en argent est trop large; la pièce de 5 francs en or est trop petite. On aurait ainsi un type plus maniable.

CHOLET.

Les cloches de Beaupreau rentrées au clocher.

S'il y avait autrefois des juges à Berlin, il y en a aujourd'hui, Dieu merci! à Cholet. Les cloches de Beaupreau viennent de le constater pour leur propre compte. Pauvres chères clochettes! Depuis que leur juge de paix, l'illustre M. Volée, dans une sentence célèbre, les a élevées à la dignité d'instruments sonores de première catégorie, que de voyages on leur a fait faire! Coupables d'avoir sonné un *Angelus* trop matinal et décrétées pour ce forfait de *tapage nocturne ayant troublé la tranquillité publique*, on les assigne à comparaitre devant le tribunal de simple police de Beaupreau qui leur refuse la faveur de se justifier et les condamne. Quelques semaines après les voilà à Paris, pauvrettes! devant la Cour de Cassation! protestant fièrement, de leur voix argentine, qu'on a violé contre elles les règles les plus élémentaires du droit. L'innocence a seule de pareilles audaces. La Cour de Cassation casse le mauvais jugement de Beaupreau et renvoie la cause devant un autre illustre juge de paix, siégeant à Montrevault. Nouvelle condamnation plus dure que la première — à 6 francs d'amende! Faut-il encore retourner à Paris? Le résultat est sûr, mais ces voyages sont coûteux; et nos petites Vendéennes ne sont pas riches. Elles peuvent en appeler à Cholet; elles s'y transportent pour soutenir une fois de plus qu'elles ne sont pas coupables. C'est là que les attendaient le triomphe et la justice.

Où comme elles se sont bien défendues! M^e Leboucher, avoué à Cholet, avait solidement attaché la corde. M^e Lucas, avoué à Angers, n'a eu qu'à la saisir pour faire éclater devant les juges un tout à fait gentil carillon. « Ça un tapage? disait-il à l'accusateur, osez donc le soutenir encore! » Le procureur de la République, évidemment étourdi, se lève tout rouge: « Ce n'est pas de bonne guerre, interrompt-il, de plaider ainsi: et si tout le monde ici faisait son devoir... » Il achevait à peine qu'il reçoit en pleine poitrine un maître coup de cloche, parti de haut, sinon de loin, et qui le rejette pâle et défait sur son siège! — Et l'on rit dans l'auditoire, et les bonnes gens disaient bravo! bravo! — Le procès était gagné. En vain le procureur murmure que M. le curé de Beaupreau est un bien digne homme, bien respectable, bien lettré... il est clair qu'il n'était plus à la question.

Attendu, dit le tribunal, que la sonnerie de l'*Angelus* ne saurait être qualifiée de tapage de nature à troubler la tranquillité publique, qui d'ailleurs n'a été en rien troublée, nous renvoyons ces gentilles clochettes à leur clocher, sans dépens.

Et voilà comme le lendemain dimanche, jour de la Pentecôte, ces petites cloches bien aimées appelaient aux offices les fidèles accourant tout heureux et chantaient joyeusement du haut de leur clocher si coquet. Quelle fête! quel carillon! n'est-ce pas M. le procureur? Et quelle volée!!! n'est-ce pas M. le juge de paix? (Etoile.)

ANGERS.

Lundi soir, vers cinq heures, une petite fille de huit ans, M^{lle} Henri, montée sur une fosse d'aisance, dont le siège est très-malcommode et fort insuffisant, tomba dedans. C'est aux cris de « maman! maman! » que poussait cette pauvre enfant que les voisins s'aperçurent du fait. Immédiatement on essaya de lui porter secours, mais la fosse est profonde, et malgré la perche que tendait à la malheureuse un de ces sauveteurs, elle ne put tenir assez longtemps pour permettre à l'homme intrépide qui descendit dans la fosse à l'aide d'une échelle de la sauver. On ne retira qu'un cadavre.

Les parents qui ne possédaient que ce seul enfant sont désespérés.

MM. Prax et Lecoq ont fait des prodiges de vaillance et d'énergie pour sauver la pauvre petite. (J. de Maine-et-Loire.)

TOURS.

On lit dans le *Journal d'Indre-et-Loire* d'hier:

« Aujourd'hui, la plus grande partie des cochers de Tours s'est mise en grève, au grand mécontentement de bon nombre d'étrangers que les fêtes ont attirés dans notre ville, et qui, ce matin, réclamaient des voitures à cor et à cris. On ne sait encore quand cette grève prendra fin. »

— Samedi soir, trois soldats prenaient un bain, dans le Cher, près du pont Saint-Sauveur. L'un d'eux ayant disparu sous les eaux, ses camarades essayèrent de le sauver, mais il ne leur fut pas possible de l'atteindre. Le corps de ce malheureux a été retrouvé lundi soir, vers 6 heures 1/2, à une petite distance de l'endroit où on l'avait vu disparaître.

LOCHES.

Judi soir, un orage formidable, ou plutôt une succession d'orages, a éclaté sur la ville de Loches. Pendant près de six heures, la foudre n'a cessé de gronder, et les éclairs se succédaient sans interruption. On signale que plusieurs poteaux télégraphiques ont été atteints.

La foudre a frappé la tour Saint-Antoine, à Loches, mais sans y causer de grands dégâts.

Depuis longtemps on n'avait eu à signaler une perturbation électrique aussi violente et aussi prolongée.

NANTES.

Nous sommes menacés, dit l'*Espérance du Peuple*, d'une maladie épidémique, la fièvre typhoïde, qui sévit sur les animaux. Il y a déjà eu plusieurs cas mortels. Cette maladie semble nous être venue par le Poitou. On comptait encore, il y a peu de jours, cinquante chevaux malades dans la seule ville de Montmorillon.

On écrit de Guérande à l'*Espérance* de Nantes:

« Le nouveau maire dont nous a gratifiés le sympathique préfet de la Loire-Inférieure, vient de faire, à ses dépens, connaissance avec la justice. Cet aimable magistrat, qui a nom Dubois, s'était permis, à la dernière séance du Conseil municipal, de traiter un des conseillers de « menteur. » Poursuivi à raison de cette injure devant le juge de paix de Guérande, il vient d'être condamné, à l'audience du 3 juin, à 400 fr. de dommages-intérêts et aux frais.

» M. Puget, procureur de la République démissionnaire, avocat au barreau de Nantes, plaideait pour le conseiller municipal insulté. »

FONTENAY-LE-COMTE.

Un bien triste événement a eu lieu à Fontenay.

Une jeune fille, âgée de seize ans, s'est tiré un coup de revolver en pleine poitrine, et la mort a été instantanée. On ignore quel motif a pu la pousser à un pareil acte de désespoir.

QUESTIONS AGRICOLES.

Buttage des pommes de terre. — M. P. Joigneaux a indiqué dans le *Livre de la Ferme* un procédé de buttage des pommes de terre tellement rationnel que l'on ne s'explique pas qu'il ne soit pas généralement adopté.

Ce procédé repose sur l'observation que voici: « chaque fois que l'on arque un rameau d'arbre ou de plante herbacée, la sève y circule moins vite qu'auparavant, et les bourgeons rudimentaires plus ou moins endormis au-dessous de la partie coudée, s'éveillent et se développent avec énergie. C'est le moyen employé souvent pour établir le second cordon d'une treille ou pour continuer la tige d'une palmette. »

Partant de cette observation, M. Joigneaux recommande d'appliquer le même traitement aux tiges de pommes de terre, de manière à déterminer avec énergie le développement des bourgeons souterrains, c'est-à-dire des tubercules. Ce traitement lui a toujours parfaitement réussi.

Donc, au lieu de butter autour de la touffe, comme on le fait généralement, il faut renverser les tiges avec le pied et butter sur la touffe, de façon à ne laisser passer que les extrémités des tiges en question, qui se relèvent au bout de vingt-quatre heures et continuent de pousser verticalement. Par ce moyen le coude est formé, la sève circule moins vite dans les parties aériennes, et les tubercules en profitent.

Ce procédé de buttage ne doit être appliqué que lorsque les tiges ont atteint leur presque complet développement et qu'elles sont assez robustes pour supporter l'opération. (Semaine Populaire.)

JOURNAL DE L'AGRICULTURE, fondé et dirigé par J.-A. BARBAL (G. Masson, éditeur, 120, boulevard Saint-Germain, Paris). Un an, 20 fr.

Sommaire du N° 634, du 4 juin 1881:

Chronique agricole. — Nouvelles de l'état des récoltes en terre. — Discours de M. Cochery à Chalon-sur-Saône. — Discours de M. Gambetta à Cahors. — Sur la submersion et la création d'une école d'irrigation. — La griffe anglaise et la greffe Champin (2 fig.). — Culture du Sorgho sucré. — Concours régional de Nîmes. — Les mérinos précoces. — Le typhus des huîtres des marnes. — Egrenoir de maïs d'Albaret. — Voyage agricole en Angleterre et en Irlande. — Société nationale d'agriculture. — Revue commerciale. — Prix-courant des denrées agricoles. — Bulletin financier. — GRAVURES NOIRES: Coupe théorique de la greffe anglaise. — Coupe théorique de la greffe Champin. — Egrenoir de maïs d'Albaret.

Envoi gratuit d'un numéro spécimen.

Marché de Saumur du 4 juin.

Blé semence (l ^{hr})	—	Huile de noix	50	120	—	
Blé comm. (l ^{hr})	22	Huile chene	50	—	—	
Froment (l ^{hr}) 77	22	Graine trèfle	50	—	—	
Halle, moy ⁿ	74	— luzerne	50	—	—	
Seigle	75	14 33	Foin (dr. c.)	780	90	
Orge	65	10 66	Luzerne	—	780	90
Avoine h. bar.	50	9 75	Paille	—	780	52
Fèves	75	15	Amandes	—	50	—
Pois blancs.	80	28	Cire jaune	—	50	190
— rouges.	80	22	Chanvres 1 ^{re}	—	—	—
Colza	65	—	— qualité (52 k. 500)	—	—	—
Chenevis	50	13	— 2 ^e	—	—	—
Farine, culas.	157	59	— 3 ^e	—	—	—

COURS DES VINS.

BLANCS (2 hect. 30).	
Coteaux de Saumur, 1880.	1 ^{re} qualité 225 à 250
Id. 1880.	2 ^e id. 150 à »
Ordin., envir. de Saumur 1880.	1 ^{re} id. 115 à »
Id. 1880.	2 ^e id. 105 à »
Saint-Léger et environs 1880.	1 ^{re} id. 120 à »
Id. 1880.	2 ^e id. 110 à »
Le Puy-N.-D. et environs 1880.	1 ^{re} id. 100 à »
Id. 1880.	2 ^e id. 95 à »
La Vienne, 1880.	— id. 90 à »
ROUGES (2 hect. 20).	
Souzy et environs, 1880	— id. » à »
Id. 1880	— id. » à »
Champigny, 1880	1 ^{re} qualité » à »
Id. 1880.	2 ^e id. » à »
Id. 1880.	3 ^e id. » à »
Id. 1880.	4 ^e id. » à »
Varrains, 1880	1 ^{re} id. 150 à »
Varrains, 1880.	2 ^e id. 140 à »
Bourgueil, 1880.	1 ^{re} qualité 180 à »
Id. 1880.	2 ^e id. 150 à »
Id. 1880.	3 ^e id. » à »
Id. 1880.	4 ^e id. » à »
Hestigné 1880.	— id. 150 à »
Id. 1880.	— id. » à »
Chinon, 1880.	1 ^{re} id. 150 à »
Id. 1880.	2 ^e id. 140 à »
Id. 1880.	3 ^e id. » à »
Id. 1880.	4 ^e id. » à »

LES CHEMINÉES ne fument plus avec le fumige H. CAHUZAC, ingénieur à Béziers (Hérault), breveté en France et à l'étranger. — Pose facile. — Prix depuis 12 fr. Envoi franco du catalogue.

« On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits. »

SANTÉ A TOUS ADULTES ET ENFANTS, rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIERE Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatul, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, dartrès, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, dépérissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

Core N° 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PRYCLIX, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

N° 63,476: M. le curé Comparet, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Core N° 99,625. — Avignon. La Revalescière du

Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.
Cure N° 100.180. — Ma petite Marie, chétive,

frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.
Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecine.

En boîtes : 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIERE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIERE en boîtes de 4, 7, 16 et 36 fr. — Envoi contre bon de

poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; à Angers, BESSON, successeur de TEXIER; à Paris, J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges, et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — DO BARRY & Co (limited), 8, rue Castiglione, Paris.
P. GODERT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 7 JUIN 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
	Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.
3 %	81	»	»	Comptoir d'escompte	1090	»	10	C. g'n. Transatlantique	615	»	2 50
3 % amortissable	88 85	»	»	Crédit Foncier colonial	635	»	»	Canal de Suez	1882 50	17 50	»
3 % amortissable nouveau	87 40	»	»	Crédit Foncier, act. 500 fr.	1755	5	»	Société autrichienne	822 50	2 50	»
4 1/2 %	114 75	»	»	Obligations foncières 1877	366	1	»	OBLIGATIONS.			
5 %	119 32	02	»	Obligations communales 1879	455	»	1 50	Est	388	»	»
Obligations du Trésor	520	»	»	Obligat. foncières 1879 3 %	455 50	50	»	Midi	400	»	»
Obligations du Trésor nouvelles	519	»	»	Sec. de Crédit ind. et comm.	760	»	»	Nord	403	»	»
Dép. de la Seine, emprunt 1857	236	1	»	Crédit mobilier	770	»	»	Orléans	398 50	»	»
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	565	»	»	Est	872 50	12 50	»	Ouest	396	»	»
— 1865, 4 %	531 25	6 25	»	Paris-Lyon-Méditerranée	875	10	»	Paris-Lyon-Méditerranée	399	»	»
— 1869, 3 %	407 50	1 50	»	Midi	351	»	9	Paris (Grand-Ceinture)	390	»	»
— 1871, 3 %	398	»	»	Nord	2140	10	»	Paris Bourbonnais	397	»	»
— 1875, 4 %	514	1	»	Orléans	1425	»	5	Canal de Suez	570	»	»
— 1876, 4 %	518	»	»	Ouest	880	5	»				
Banque de France	5870	5	»	Compagnie parisienne du Gaz	1540	»	5				

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS. GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS

3 heures 8 minutes du matin	express-poste (s'arrête à Angers), omnibus-mixte.
6 — 45 — —	—
8 — 56 — —	—
1 — 25 — —	soir.
3 — 32 — —	—
7 — 15 — —	express omnibus (s'arrête à Angers).
10 — 37 — —	—

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS

3 heures 26 minutes du matin	direct mixte omnibus express.
8 — 21 — —	—
9 — 40 — —	—
12 — 40 — —	soir, omnibus-mixte.
4 — 44 — —	—
10 — 28 — —	—

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive Saumur à 6 heures 56.

Etudes de M^e LAUMONIER, notaire à Saumur, et de M^e BOURDAIS, notaire à Gennes.

A VENDRE LA PROPRIÉTÉ DU PETIT-PUY
Située commune de Chenetutte-les-Tuffeaux.

Cette propriété consiste en :
Maison de maître, comprenant : salle à manger, salon, chambres à coucher, cuisine, fruiterie, grenier; Cave, cellier, remise, écurie, cour et issues;
Clos, jardin et petit bois;
Pièce de vigne;
Le tout forme une contenance d'environ 3 hectares 85 ares.
Vue magnifique sur la vallée de la Loire.
S'adresser, pour visiter la propriété et pour renseignements, aux notaires. (404)

Etude de M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

MAISON ET JARDIN A LOUER A Saint-Florent.
S'adresser à M^{me} veuve BERNARD-BODEAU, propriétaire à Saint-Florent, ou à M^e MÉHOUS, notaire à Saumur.

Etude de M^e THUBÉ, commissaire-priseur de l'arrondissement de Saumur.

VENTE AUX enchères publiques,
Pour cause de fin de bail, DE
TOUT LE MOBILIER
Garnissant l'hôtel de la Poste, Situé à Saumur, route de Rouen, n° 36,
Le dimanche 19 juin 1881 et jours suivants, à une heure après midi.

DÉSIGNATION.
Meubles meublants de toute sorte, literie, vaisselle, batterie de cuisine, tables, chaises, fauteuils, linge, etc., etc.
Un omnibus à douze places, un cabriolet et deux chevaux;
Salle de billard au grand complet, glaces;
Bois de chauffage, chantiers, planches, bat-flancs, etc., etc.;
Autres meubles et ustensiles de ménage, et quantité d'autres bons objets.
Au comptant, plus dix pour cent.
Le commissaire-priseur chargé de la vente,
(403) THUBÉ.

A LOUER
Pour la Saint-Jean prochaine,
UNE MAISON
Avec BEAU JARDIN bien arboré.
Située rue Duncan, n° 1 (Basses-Perrières).
S'adresser, pour traiter, à M^e MÉHOUS, notaire.
Pour visiter les lieux, à ladite maison. (300)

A LOUER
Pour la Saint-Jean 1881,
UNE MAISON
Sise rue de Bordeaux, n° 50,
Avec Jardin, Cour, Écurie et Remise.
S'adresser à M. FOUCHER GILBERT, rue de Bordeaux, n° 60. (376)

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacique et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).
Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, GUÉRIT la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il DÉTRUIT la constipation, stimule l'appétit, REND le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. DES MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.
Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix : 4 fr.; de 500 gr. pour 100 tasses, prix : 2 fr., et de 250 gr., prix : 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix : 2 fr.
Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.
Dépôt à Saumur chez M. GONDRAUD, épiciers, rue d'Orléans. (450)

A LA VILLE DE PARIS
Place Saint-Pierre
SAUMUR

Nouveautés pour Robes, Confections pour Dames
CHALES
Toiles, Etoffes pour Ameublements
Galerie spéciale pour la vente des
CONFECTIONS pour HOMMES, JEUNES GENS et ENFANTS
Vêtements Drap noir et Drap nouveauté pour Hommes
COSTUMES NOUVEAUTÉ pour ENFANTS, depuis 3 ans
Habilllements Complets pour Communion
CHAPELLERIE

A VENDRE
UN CHEVAL DE SANG, se montant et s'attelant très-bien.
S'adresser au bureau du journal.

UN JEUNE HOMME de vingt ans, muni de bons certificats, demande à se placer dans une maison bourgeoise.
S'adresser au bureau du journal.

AVIS.
MADAME GOISNARD, couturière, rue du Marché-Noir, demande de suite une ouvrière connaissant bien la machine. Travail assouré.

AVIS.
GRAND CAFÉ DE LA PAIX.

On demande un garçon d'office. — Inutile de se présenter sans avoir de bons certificats. (397)

UN JEUNE HOMME de dix-sept ans demande une place de valet de chambre.
Bons renseignements.
S'adresser au bureau du journal.

ON DEMANDE un cocher valet de chambre.
S'adresser au bureau du journal.

Société Générale de Laiterie.

RECETTES DE LA SEMAINE.
DU 29 MAI AU 4 JUIN.
La vente du lait a été de 1,044,335 litres. Soit, par jour, 149,190 litres.
Recettes de la vente du lait, Fr. 210,310 37
Recettes diverses. . . . Fr. 71,432 46
TOTAL pour la semaine. . Fr. 280,742 83
Soit, par jour, Fr. 41,534
Recettes depuis le 3 avril, Fr. 2,276,939 18
TOTAL à ce jour . . Fr. 2,567,862 01
Pour le Conseil d'administration :
Le Secrétaire général, A. DELALONDE.

CHANGEMENT DE DOMICILE
POUR CAUSE D'AGRANDISSEMENT
LA PHARMACIE NORMANDINE
Précédemment 10, rue Saint-Jean, est transférée en face, 11 et 13.

Maison J.-P. LAROZE & Co, Pharm^{ie}
2, RUE DES LIONS-SAINT-PAUL, PARIS.

Sirop Laroze
D'ÉCORCES D'ORANGES AMÈRES
Ce Sirop, reconnu par tous les médecins comme le tonique et l'antispasmodique le plus efficace, est ordonné avec succès depuis 40 ans pour combattre :
Gastrites, Gastralgies, Douleurs et Crampes d'Estomac. | Dyspepsies, Digestions lentes, Constipations opiniâtres.

PRIX DU FLACON : 3 FRANCS.

Dentifrices Laroze
AU QUINQUINA, A LA PYRÈTHRE ET AU GAIAC
Infaillibles pour arrêter ou prévenir la Carie, empêcher le ramollissement des Gencives et calmer instantanément les Douleurs ou Rages de dents.
ÉLIXIR, le flacon, 3 fr. et 1 fr. 50. — POUVRE, la Boîte, 2 fr.; le flacon, 4 fr. 25.
OPIAT, le Pot, 1 fr. 50.

DÉPÔT A PARIS :
26, Rue Neuve-des-Petits-Champs, 26
ET DANS TOUTES LES BONNES PHARMACIES ET PARFUMERIES DU DÉPARTEMENT.
Saumur, imprimerie de P. GODERT.

LA GAZETTE DE PARIS
Dixième Année Journal Financier 52 N°s par An
PARAIT TOUS LES DIMANCHES
2 FRANCS PAR ANNÉE
SOMMAIRE DE CHAQUE NUMÉRO : Situation Politique et Financière. — Renseignements sur toutes les valeurs. — Études approfondies des entreprises financières et industrielles. — Arbitrages avantageux. — Conseils particuliers de toutes les valeurs cotées ou non cotées. — Assemblées générales. — Appréciations sur les valeurs offertes en souscription publique. — Lois, décrets, jugements, intéressant les porteurs de titres.
Chaque abonné reçoit gratuitement :
Le Bulletin Authentique DES TIRAGES FINANCIERS ET DES VALEURS A LOTS
Détailant, paraissant tous les quinze jours, renfermant TOUS LES TIRAGES, et des INDICATIONS utiles dans aucun autre journal financier.
UN S'ABONNE, moyennant 2 fr. en timbres-poste, 59, rue Taitbout, PARIS
TOUTES LES LIBRAIRIES ET DANS TOUTES LES BUREAUX DE POSTE.